

PLUS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS DU PRIVE NE CONNAISSENT PAS LES RISQUES AUXQUELS ILS SONT EXPOSES



Selon la dernière enquête « Conditions de travail » menée par la Dares, la moitié des salariés du privé sont confrontés à des facteurs élevés ou très élevés de pénibilité physique au travail. Or parmi eux, seuls 46% ont été informés des risques qu'ils encouraient pour leur santé ou leur sécurité.

Les conditions de travail et l'exposition aux risques professionnels des personnes en emploi sont analysées lors des enquêtes périodiques sur les conditions de travail menées tous les 3 ans depuis 2013 par la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques).

Les résultats de la dernière enquête permettent de faire 4 constats inquiétants sur la prise en compte de la sécurité au travail :

1) 57 % des salariés les plus exposés sans information sur leurs risques professionnels

En 2019, 52 % des salariés des établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé sont exposés à au moins six facteurs de pénibilité physique au travail, mais seuls 43 % font état d'une information sur l'ensemble des risques professionnels au cours des douze derniers mois. Les salariés les moins informés travaillent dans les services, plutôt dans de petits établissements et sont plus souvent des femmes.

2) L'employeur, principal vecteur d'information sur les risques liés au travail

Les jeunes sont plus informés que leurs aînés, les personnels d'encadrement plus que la moyenne des salariés. L'employeur constitue la principale source d'information, devant les instances représentatives du personnel (IRP), le médecin du travail ou les collègues.

En 2019, seul un tiers des salariés du privé déclarait avoir suivi une formation à la sécurité dans son entreprise. Proportion qui monte à 44% pour les travailleurs les plus exposés. Chez ces derniers, 16% déclarent d'ailleurs manquer d'équipements de protection, et 3% disent ne pas en avoir besoin.

3) Le document unique d'évaluation des risques professionnels, un dispositif pas toujours diffusé et souvent méconnu

La majorité des salariés déclare ne pas connaître le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et ne pas avoir bénéficié de formation à la sécurité au cours des douze derniers mois. Elle ne dispose pas de consignes de sécurité effectivement applicables.

4) Des salariés plus souvent informés des risques professionnels en cas de présence d'instances représentatives du personnel

À taille d'établissement, secteur d'activité, niveau d'exposition et caractéristiques sociodémographiques identiques, les salariés sont un peu plus souvent informés des risques professionnels en présence d'instances représentatives du personnel et bénéficient plus fréquemment de dispositifs de prévention.

En savoir +

Téléchargez la synthèse de l'enquête « [Les salariés du privé sont-ils informés des risques liés à leur activité professionnelle et bénéficient-ils de dispositifs de prévention ?](#) » - 2 mai 2024 _ Dares Analyses N° 29

Source officiel prévention - juin 2024